

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 4 Mai 2025

Version

: 1.12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW

Code du produit : 000001191197

Autres moyens d'identification

00454102

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/
du mélange : Revêtement.

Utilisations non
recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL
Tweemontstraat 104
B-2100 Deurne
Belgium
Telephone +32-33606311
Fax +32-33606435

Adresse email de la
personne responsable
pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	: Pas de mention d'avertissement.
Mentions de danger	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<u>Conseils de prudence</u>	
Prévention	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	: Non applicable.
Stockage	: Non applicable.
Élimination	: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. P273, P501
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	: Non applicable.
<u>Exigences d'emballages spéciaux</u>	
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	: Non applicable.
Avertissement tactile de danger	: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges	: Mélange
--------------	-----------

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	REACH #: 01-2119475104-44 CE: 203-961-6 CAS: 112-34-5 Indice: 603-096-00-8	≥1.0 - ≤5.0	Eye Irrit. 2, H319	-	[1] [2]
ammoniac	REACH #: 01-2119488876-14 CE: 215-647-6 CAS: 1336-21-6 Indice: 007-001-01-2	≤0.30	Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l STOT SE 3, H335: C ≥ 5% M [aigu] = 1	[1] [2]
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	CE: 259-627-5 CAS: 55406-53-6 Indice: 616-212-00-7	<0.10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 1, H372 (larynx) Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 1470 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.67 mg/l M [aigu] = 10 M [chronique] = 1	[1]
reaction mass of mixed (3,3,4,4,5,5,6,6,7,7, 8,8,8-tridecafluorooctyl) phosphates, ammonium salt	CAS: SUB141402	<0.10	Acute Tox. 1, H330 STOT RE 2, H373 (foie) Aquatic Chronic 1, H410	ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.047 mg/l M [chronique] = 10	[1]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Indice: 613-088-00-6	<0.036	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 450 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.21 mg/l Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.036% M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
pyrithione zincique	REACH #: 01-2119511196-46 CE: 236-671-3 CAS: 13463-41-7 Indice: 613-333-00-7	<0.010	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H330 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360D STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 221 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.14 mg/l M [aigu] = 1000 M [chronique] = 10	[1]
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	REACH #: 01-2120764691-48 CE: 911-418-6 CAS: 55965-84-9 Indice: 613-167-00-5	<0.0010	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071	ETA [oral] = 53 mg/kg ETA [dermique] = 50 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 0.5 mg/l Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0.6% Skin Irrit. 2, H315: 0.06% ≤ C < 0.6%	[1]

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

				Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0.6% Eye Irrit. 2, H319: 0.06% ≤ C < 0.6% Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.0015% M [aigu] = 100 M [chronique] = 100	
			Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
Inhalation	: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
Contact avec la peau	: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
Ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Aucune donnée spécifique.

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Note au médecin traitant	: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucun connu.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
Dangers dus à la substance ou au mélange	: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produits de combustion dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal
5.3 Conseils aux pompiers	
Précautions spéciales pour les pompiers	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
Pour les secouristes	: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	
	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement
accidentel**

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement
accidentel**

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres
rubriques**

: Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection**

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène
professionnelle en général**

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un
stockage sûr, y compris les
éventuelles incompatibilités**

- : Stocker entre les températures suivantes: 5 à 35°C (41 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
 (2-butoxyéthoxy)éthanol ammoniac	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) Valeur de courte durée 15 minutes: 15 ppm. Valeur limite 8 heures: 10 ppm. Valeur limite 8 heures: 67.5 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 101.2 mg/m³. Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) [Ammoniac] Valeur limite 8 heures: 20 ppm. Valeur limite 8 heures: 14 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 50 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 36 mg/m³.

Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Exposition	Valeur
 (2-butoxyéthoxy) éthanol	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique 6.25 mg/kg bw/jour
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local 67.5 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local 101.2 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique 0.023 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique 0.07 mg/m³
1,2-benzisothiazol-3 (2H)-one	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local 1.16 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local 1.16 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique 2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique 0.345 mg/kg bw/jour
pyrithione zincique	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique 0.966 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique 1.2 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique 6.81 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique 0.01 mg/kg bw/jour
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Local 0.02 mg/m³

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local	0.02 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Local	0.04 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local	0.04 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique	0.09 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale	Effets: Systémique	0.11 mg/kg bw/jour

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu - Méthode	Valeur
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	1.1 mg/l
	Eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0.11 mg/l
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation	200 mg/l
	Sédiment d'eau douce - Partage à l'Équilibre	4.4 mg/kg dw
	Sédiment d'eau de mer - Partage à l'Équilibre	0.44 mg/kg dw
	Sol - Partage à l'Équilibre	0.32 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc butyle

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection corporelle	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Autre protection cutanée	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique

Couleur

Odeur

Point de fusion/point de congélation

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Inflammabilité

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Nom des composants	°C	°F	Méthode
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	210	410	DIN 51794

Température de décomposition

pH

Viscosité

Viscosité

Solubilité

: Liquide.

: Jaune.

: Caractéristique.

: Indéterminé.

: >37.78°C

: Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

: Non disponible.

: Vase clos: Non applicable.

:

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

: 8.2

: Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C): >21 mm²/s

: > 100 s (ISO 6mm)

:

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition
 (2-butoxyéthoxy)éthanol	Rat - Voie orale - DL50 <i>Effets toxiques:</i> Comportemental - Tetany Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée Foie - Autres changements	4500 mg/kg
ammoniac	Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50 <i>Effets toxiques:</i> Gastro-intestinal - Autres changements Foie - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements	2700 mg/kg 350 mg/kg
butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	Lapin - Voie cutanée - DL50	>2 g/kg
reaction mass of mixed (3,3,4,4,5,5,6,6,7,7, 8,8,8- tridecafluorooctyl) phosphates, ammonium salt	Rat - Voie orale - DL50 <i>Effets toxiques:</i> Comportemental - Ataxie Foie - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	1470 mg/kg 0.67 mg/l [4 heures] 0.047 mg/l [4 heures]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Rat - Voie orale - DL50	450 mg/kg
pyrithione zincique	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards Rat - Voie orale - DL50 <i>Effets toxiques:</i> Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Ataxie Poumon, thorax ou respiration - Dépression respiratoire	0.21 mg/l [4 heures] 177 mg/kg >2 g/kg 0.14 mg/l [4 heures] 53 mg/kg
masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)		

Estimations de la toxicité aiguë

Conclusion/Résumé :  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat
 butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	Lapin - Yeux - Irritant puissant
pyrithione zincique	Lapin - Yeux - Opacité de la cornée Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Période d'observation: 24 heures Potentiel d'irritation: 4

Conclusion/Résumé

Peau :  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux :  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire :  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant	Test	Résultat
 2-benzisothiazol-3(2H)-one	cobaye - peau OECD 406	Résultat: Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau :  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Respiratoire :  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

 après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

 après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

 après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
 ammoniac	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Conclusion/Résumé :

 après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
 butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle reaction mass of mixed (3,3,4,4,5,5,6,6,7,7, 8,8,8-tridecafluorooctyl) phosphates, ammonium salt pyrithione zincique	Catégorie 1	-	larynx
	Catégorie 2	-	foie
	Catégorie 1	-	-

Conclusion/Résumé :

 après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

 après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Autres informations	:  Contains isothiazolinones. May cause allergic reaction.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

 Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

 n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage / Exposition
 Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Aiguë - CL50	Poisson - Truite	0.067 mg/l [96 heures]
	Chronique - NOEC	Poisson - Truite	0.049 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CE50 - Eau douce	Daphnie - Water flea - <i>Daphnia magna</i>	0.186 mg/l [48 heures]
	Chronique - CE10	Algues - Green algae - <i>Raphidocelis subcapitata</i> - Phase de Croissance Exponentielle	0.025 mg/l [72 heures]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aiguë - CE50	Algues - Green algae - <i>Raphidocelis subcapitata</i> - Phase de Croissance Exponentielle	0.039 mg/l [72 heures]
	Aiguë - CE50	Algues	0.11 mg/l [72 heures]
	Chronique - NOEC	Algues - Truite	0.0403 mg/l [72 heures]
	Aiguë - CE50	Daphnie	2.9 mg/l [48 heures]
pyrithione zincique	Aiguë - CL50	Poisson	2.15 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CL50	Daphnie	0.0082 mg/l [48 heures]
	Chronique - NOEC	Daphnie	0.0027 mg/l [21 jours]
	Aiguë - CE50 - Eau de mer	Algues - Diatom - <i>Nitzschia pungens</i>	5.513 µg/l [96 heures]
	Chronique - NOEC - Eau de mer	Algues - Diatom - <i>Nitzschia pungens</i>	1.889 µg/l [96 heures]

Conclusion/Résumé :  Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage / Inoculum
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle pyrithione zincique	-	25% [28 jours] - Inhérent	
	-	39% [28 jours]	

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one pyrithione zincique	-	-	Inhérent
	-	-	Non facilement
	-	50%; <28 jour(s)	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one pyrithione zincique	1	-	Faible
	0.7	-	Faible
	0.9	0.9	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	1.56	36.5981
	1.13	13.4558
	1.86	73.142

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
Déchets Dangereux	:
Catalogue Européen des Déchets	

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage	
Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06 emballages en mélange

Précautions particulières	: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
---------------------------	---

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	9006	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	9	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

Informations complémentaires	
ADR/RID	: Non identifié.

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADN	: Le produit est uniquement réglementé comme matière dangereuse en cas de transport par navire-citerne.
IMDG	: None identified.
IATA	: Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV
Aucun des composants n'est répertorié.
Substances extrêmement préoccupantes
Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	Entrée n° (REACH)
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	3 55 [Peinture pour consommateur]

Étiquetage : Non applicable.
Précurseurs d'explosifs : Non applicable.
Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)
Non inscrit.

Directive Seveso
Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.
Règlement relatif aux produits biocides : Contient un produit biocide; C(M)IT/MIT (3:1)
biocides

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.
Abréviations et acronymes

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 16: Autres informations

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 1	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 1
Acute Tox. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Code	: 000001191197	Date d'édition/Date de révision	: 4 Mai 2025
PPG AQUACOVER ONE 645 APM YELLOW			

RUBRIQUE 16: Autres informations	
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Repr. 1B	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
STOT RE 1	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Historique

Date d'édition/ Date de révision	: 4 Mai 2025
Date de la précédente édition	: 7 Mars 2024
Élaborée par	: EHS
Version	: 1.12

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.